

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 29 (1878)

Artikel: Encore quelques mots sur l'École forestière du Polytechnicum de Zurich
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785660>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Encore quelques mots sur l'Ecole forestière du Polytechnicum de Zurich.

La critique de M. Riniker sur l'Ecole forestière fédérale me paraît bien dure et hors de saison. Les élèves de l'école seraient trop faibles, dit-il, pour suivre les discussions des forestiers français et allemands, manquant de culture littéraire et générale et il demande qu'on leur impose des exigences nouvelles, soit d'allonger les études d'un an à un an et demi.

J'admets qu'à Zurich comme dans d'autres écoles, il y a des élèves qui sortent avec une instruction insuffisante ou *fruit sec*. On doublerait, on triplerait le temps des études qu'il en serait encore ainsi. Ce qui n'est pas moins certain pour moi, c'est que l'école est bonne et qu'elle est au moins à la hauteur de l'école forestière française. Je parle de cette dernière parce que j'en ai fréquenté les cours et y ai passé des examens après avoir été à Zurich. — Il est vrai qu'il n'en est pas de même de la préparation. Les élèves français sont parfaitement préparés; mais il faut savoir quelles sont les exigences qu'on a envers eux et ce qu'on fait pour eux au sortir de l'école. Chez nous, en Suisse, on ne voudrait jamais d'un pareil système.

D'abord on ne reçoit chaque année qu'un nombre limité d'élèves de manière à combler les vides de l'administration. Ce chiffre était fixé à 30 élèves avant la guerre de 1870 et l'annexion. Il a été diminué depuis. La durée des cours est de deux ans; ce qui portait le nombre des élèves à 60 à l'époque dont je parle.

Pour 30 élèves à recevoir il s'en présente jusqu'à 200, qui tous doivent être bacheliers ès sciences, âgés d'au moins 18 ans et de 22 ans au plus. Au moyen d'un examen d'admission on fait un triage de manière à obtenir le nombre voulu. On voit que le choix ne manque pas et qu'il est facile d'obtenir des élèves parfaitement préparés. Mais une fois admis ils sont élèves du gouvernement, qui ne cesse de s'occuper d'eux. Au sortir de l'école ils continuent de porter l'uniforme et ont le grade de garde général de troisième classe et touchent un traitement de 1600 fr. Ceux pour lesquels il n'y a pas de place immédiatement vacante entrent dans le bureau d'un conservateur. (En

France, au-dessus des inspecteurs d'arrondissement il y a les conservateurs des forêts.)

Les élèves sont tellement bien choisis et préparés que sur 30 il est rare qu'on en congédie plus de 1 ou 2 à l'examen final et ce n'est ordinairement pas pour cause d'incapacité, mais bien par suite de négligence de leurs devoirs.

Les élèves sont casernés, répondent à l'appel au commencement de chaque leçon, subissent des interrogatoires aussi souvent que le professeur le juge à propos et sont traités comme dans un collège. Sauf les exceptions, il faut être rentré à 10 heures du soir, et à part un ou deux, les établissements publics sont interdits. Il y a loin de là aux études libres que propose M. Riniker.

Voilà donc ce qui caractérise l'école forestière française, grandes difficultés pour être admis, discipline sévère pendant les études, mais par contre position assurée au sortir de l'école.

Que fait-on en Suisse pour les élèves de l'école forestière fédérale? La Confédération ne peut rien ou à peu près rien faire et plusieurs cantons gênent plutôt à cette école que de lui être favorables.

En effet, les élèves capables qui ont obtenu le diplôme à Zurich voient bientôt leurs condisciples qui ont peu travaillé et échoué dans leurs examens, solliciter et obtenir des diplômes cantonaux et concourir sur le même pied d'égalité à des places vacantes et quelquefois même, avec plus d'avantage qu'eux parce qu'ils sont mieux protégés.

Il y a même plus, j'ai vu le cas où dans un grand canton, on a nommé à une place de l'état un élève de l'école forestière de la Rutti (près Berne) de préférence à un candidat porteur d'un diplôme de l'École polytechnique. Et dans le même canton on a nommé forestier de triage (place salariée de 1000 à 1500 fr.) un jeune homme qui n'a fait aucune étude forestière. A quoi bon m'a-t-il dit avoir fait des études pour ce que j'ai à faire, c'est inutile. On pourrait croire que si certains forestiers trouvent que les élèves de Zurich ne sont pas assez forts, d'autres trouvent que c'est le contraire.

Il est évident qu'une pareille manière de faire enlève au diplôme de l'école fédérale tout son prestige et qu'il y a quelque chose à améliorer de ce côté.

(Un ancien élève de l'École forestière de Zurich.)